

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION
DU SAMEDI 04/06/2016 À 14 H 00 AU SIÈGE FÉDÉRAL**

~~~~~

**Présence des élus**

**Présents :**

- Jean BOUCAUX – Christian FOUCAULT – Pierre-François BOISSELET – Jean-Louis PERCHERON –  
Thierry ARMAND – Jean-Claude CIOLEK – William GEORGES – Gérard GRAVOUILLE – Jean-Luc JURY –  
Chantal LAROCHE-GARDET – Daniel LULIC – Gérard RAVELLI.

**Excusés :**

- Bernard CLERC – Christian LELOUP – William PROTAT.

**Ordre du jour**

Annexe n° 1

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du 05 avril 2016**

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## 1 - Commissions

Le Président remet à chaque membre du CA un document représentant la cartographie environnementale de représentativité de chaque délégué – Annexe 2.

Le Président propose de créer plusieurs commissions, pour chacune d'elles, des responsables sont proposés, cf. tableau ci-dessous :

| COMMISSIONS                         | RESPONSABLES                         |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Rivières 1 <sup>ère</sup> catégorie | Daniel LULIC                         |
| Rivières réciprocitaires            | Gérard RAVELLI                       |
| Cartes de pêche tout Internet       | Christian FOUCAULT                   |
| Financière                          | Pierre-François BOISSELET            |
| Étangs (Fédéral et AAPPMA)          | Thierry ARMAND                       |
| Alevinages                          | Gérard GRAVOUILLE                    |
| Cormorans                           | Jean BOUCAUX                         |
| Manifestations                      | William PROTAT et Christian FOUCAULT |
| Garderie                            | Chantal LAROCHE-GARDET               |
| Communication                       | Jean-Louis PERCHERON                 |

Ces commissions et les responsables sont adoptés à la majorité des présents.

Chacun est invité à mettre en œuvre ces commissions. Il est évident que rien n'est définitif, il peut y avoir des regroupements, des modifications... Toutes évolutions positives sont à saisir.

## 2 – Baux sur le Canal

Suite à la réunion de la commission technique du 28 avril 2016 relative « au renouvellement des baux de pêche sur le domaine public », le Président donne lecture du compte rendu de cette réunion.

Une augmentation du prix des locations de 3,56 % sera effective pour la période 2017 – 2021.

VNF demande que la pêche soit interdite à l'aval de tous les ouvrages sur une distance de 50 mètres ainsi qu'à l'intérieur des ouvrages de franchissement sur le canal du Nivernais et celui de Bourgogne. Cette demande est en attente d'informations complémentaires.

Le compte rendu de cette commission est à disposition pour consultation à la Fédération Départementale.

### **3 – Emploi civique**

Le Président informe l'assemblée que la Fédération a procédé au recrutement pour cet emploi, pourvu par un jeune homme âgé de 19 ans, M Corentin VEUILLOTTE.

### **4 – Règlement « carnassiers »**

La nouvelle réglementation semble donner satisfaction à de nombreux pêcheurs. Il y a de bons retours lors de rencontres et sur les réseaux sociaux. La position de la Fédération de l'Yonne sur la taille des captures est même jugée courageuse.

### **5 – Association Régionale Bourgogne Franche-Comté**

Notre Président travaille avec l'ensemble des Présidents de la région afin qu'il y ait une harmonisation au sein de la région sur les dates d'ouvertures de certaines catégories, ainsi que sur la taille des espèces. La prochaine réunion est prévue le 21 juin 2016 à Mâcon.

### **6 – Convention ERDF**

Une convention de partenariat visant à sensibiliser les pêcheurs aux risques éventuels liés à la pratique de la pêche à proximité des lignes électriques a été signée le 12 mai 2016.

### **7 – Convention EDF**

La convention de partenariat en vue de formaliser les relations dans le cadre de la réalisation d'actions concourant à l'amélioration des écosystèmes autour des rivières est également reconduite pour cette année 2016.

### **8 – Départ du directeur de la Lyonnaise des Eaux**

Le Président fait part du départ du directeur actuel M Mathieu CAILLEAU, et de son remplacement par M CAZOTTES Nicolas, Christian FOUCAULT et Jean-Louis PERCHERON ont représenté la Fédération lors de cette manifestation.

### **9 – Demande de financement ombrets AAPPMA Avallon Morvan**

Le Président informe qu'une convention a été signée pour 1 000 ombrets, coût d'environ 600,00 €.

## **10 – Garderie**

Le président invite le groupe de travail à étudier ce dossier et faire des propositions.

Il expose qu'un contrôle a été effectué dans la nuit du 27 au 28 mai 2016 sur le lac du Crescent par l'ONCFS, auquel a été associé un technicien de la Fédération. Le bilan a été le suivant : - trois contrôles (trois infractions).

Le trésorier propose que l'on procède à des contrôles par bassin.

Le Président confirme qu'avec leurs accords et après avis des Présidents d'AAPPMA, les gardes seront accrédités sur l'ensemble du département.

## **11 – Étang de Vinneuf**

Cet étang de 37 ha semble très difficile d'accès. Il faut trouver une solution pour que les véhicules puissent y accéder en toute sécurité.

Le Président va aller sur place pour se rendre compte de la situation.

## **12 – Manifestations.**

De nombreuses manifestations qui devaient avoir lieu pour la fête de la pêche le 5 juin 2016 ont été annulées du fait des crues et des inondations, et cette fête ne peut pas être reportée.

Le président informe que si les AAPPMA organisent une manifestation similaire pour remplacer cette fête de la pêche, les participants devront être titulaires d'une carte de pêche pour cette journée.

## **13 – Dossier PERRUGOT à Sens**

Le Président relate rapidement les faits et informe qu'une réunion a eu lieu sur place le 17 mai 2016 en présence des élus locaux afin de trouver une issue à cette affaire, il y a eu des engagements, nous en attendons les conclusions écrites. Affaire à suivre.

## **15 – Réunion avec GROUPAMA**

Suite à l'affaire RAVENNE de 2002, le Président a reçu le Directeur de GROUPAMA, M BLANCHOT, afin de lui faire part de notre « mécontentement » quant à l'issue de ce dossier, et a invité GROUPAMA à faire un geste significatif envers nos contrats.

Notre action a été entendue, GROUPAMA nous accorde une remise de 11 %.

Le Président informe que la Fédération assure à travers nos contrats, l'ensemble des AAPPMA pour le risque responsabilité civile dans le cadre de leurs activités. Il invite ces dernières à vérifier leurs assurances, il y a probablement pour certaines des doublons inutiles.

## **15 – Réunion avec le Club Morvandiau**

Les représentants ont été reçus par la Fédération. Ils ont présentés leur association et ont souhaité savoir comment ils pouvaient s'intégrer au sein du comité départemental et à quelles conditions.

Le Vice-Président a fait état des nouveaux statuts des Comités Départementaux et des Comités Régionaux. Ils concernent la pêche au coup, la pêche à la carpe, la pêche en mer, la pêche à la mouche et la pêche aux carnassiers.

Les clubs devront adhérer au Comité Départemental moyennant une cotisation.

Une licence unique permettra de pratiquer les championnats « coup », « carpes », « mouche », « carnassiers » ; il y aura obligation d'adhérer à un club à partir de 2017.

La nouvelle organisation des CD devra être effectuée avant le 30 juin 2016, et celle des CR avant le 30 septembre 2016.

## **16 – Dissolution de l'Association de « Pêcheurs aux engins »**

Le Président fait lecture d'un courrier préfectoral relatif à notre demande de dissolution de « l'Association des Pêcheurs amateurs aux engins et aux filets » en raison du nombre d'adhérents inférieur à deux.

Ce cas de figure correspond à la dissolution automatique. Les modalités de la liquidation doivent s'opérer conformément aux statuts. À défaut, il appartient sous réserve de l'appréciation souveraine des juridictions, au TGI de constater la dissolution et de désigner le cas échéant un liquidateur.

## **17 – Signature du contrat global de l'Armançon**

Le Président informe le CA de l'existence d'un contrat signé avec la Fédération.

-0-0-0-0-0-

## **Interventions des élus et points divers :**

**1 - M CIOLEK expose le problème du club carpe de son AAPPMA.**

Du fait d'une mortalité importante de carpes sur l'étang de St Denis les Sens, le club a souhaité reporter l'enduro carpe qu'il prévoyait d'organiser, sur les étangs n°3 et 1 de Villeneuve-sur-Yonne.

Cependant la réglementation étant légèrement différente, le club voulait bénéficier de la même réglementation que celle appliquée à St Denis les Sens, et a demandé une dérogation à l'AAPPMA de Villeneuve-sur-Yonne.

Un refus leur a été opposé quant à la demande de dérogation, mais un accord leur a été donné d'organiser l'enduro et de respecter la réglementation locale.

Ce refus ne leur convenant pas, les responsables de ce club ont démissionné de leurs fonctions tant au sein de leur club carpe qu'au sein de l'AAPPMA des pêcheurs Sénonais.

- 5 -

**2 – M LULIC demande suite à l'enquête de la FNPF, où en sont pour les rivières de 1<sup>ère</sup> catégorie, les demandes de prolongation de la date de fermeture.**

Toujours pas de réponse à ce jour.

**3 – Mme Chantal LAROCHE-CARDET fait part du mécontentement croissant des pêcheurs en bordure du vélo-route (la cohabitation est difficile). Ils regrettent de ne pouvoir accéder sur le contre halage qui n'est pas entretenu.**

Le Président rappelle que la priorité est aux cyclistes, invite les pêcheurs à s'adapter.

Il regrette aussi le comportement de certains pêcheurs, pas toujours exemplaires notamment sur les déchets laissés en bordure de rivière ou canal.

**4 – Pêche de sauvegarde.** Le président informe que les AAPPMA sont habilitées à faire des pêches de sauvegarde.

**5 – le Président précise que la signature du contrat global « Yonne Moyenne »** aura lieu le vendredi 2 décembre 2016.

**6 – Étang de Girolles :** La mairie demande que l'entretien de l'étang soit assuré par la Fédération. Le Président y est opposé.

**7 – M LULIC émet le souhait que la Fédération arrête l'extension de son patrimoine halieutique, et se concentre sur les aménagements de frayères.**

**8 –** Le Vice-Président informe que des portiques métalliques ont été installés à l'étang des Regains.

**9 – Cormorans :** le Président a participé à la réunion du groupe départemental de concertation le 19 mai 2016.

Il est constaté une augmentation de la population d'environ 8 % par rapport à 2015.

Les recensements futurs seront réalisés à un rythme trisannuel.

Le quota de prélèvement annuel 2016 – 2019 serait inférieur en eau libre et supérieur en eau close. Pourquoi une telle différenciation ?

**10 – Tour de France :** Le Président informe que la Fédération de l'Yonne sera présente le 19 juillet 2016 à Champagnole dans le Jura, pour aider à la préparation de cette importante manifestation.

**11 – Union Bassin Seine Normandie :** Le Président a assisté au congrès des 27 – 28 – et 29 mai 2016. En 2017, ce congrès devrait avoir lieu dans l'Yonne.

**12 – FNPF :** Le Président fait état de sa fonction au sein de cette institution, et informe que les groupes de travail se mettent en place.

**13 – Championnat du monde de carpe :** le Vice-Président informe l'assemblée du déroulement et de la préparation de cette manifestation. Les équipes viennent s'entraîner régulièrement.

**14 – Cartes internet :** le Vice-Président donne les résultats suivant : - à ce jour que 61 déposataires sont prêts à ce passage Internet (36 auront une formation complémentaire à l'outil). Une douzaine environ n'a pas encore répondu.

**15 – Formation professionnelle :** Le Président a reçu la Secrétaire de la Fédération, pour l'inviter à participer à une formation « informatique (excel) » qui aura lieu en juillet 2016.

- 6 -

**16 – Heures supplémentaires :** Un technicien de la Fédération souhaite être rémunéré de ses heures supplémentaires (suite à sa participation à l'opération de contrôles menée par l'ONCFS sur le barrage du Crescent), au lieu de récupérer ces heures. Cette demande est acceptée.

**17 – Ticket restaurant :** Le Président a été saisi officiellement d'une demande de l'ensemble des salariés de la Fédération, pour l'attribution « de tickets restaurant ». Une simulation et étude de faisabilité seront demandées au Cabinet comptable de la Fédération. Dossier à suivre...

La séance est levée à 18 heures

Le secrétaire Fédéral,

Jean-Louis PERCHERON

